



CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE CONCORDE HOTELS ET SES FOURNISSEURS POUR DES ACHATS DURABLES

INTRODUCTION

Le groupe Concorde Hotels and Resorts représente un réseau international d'hôtels 4 et 5 étoiles qui se distinguent par leur qualité de service. L'enseigne possède, exploite et représente plus de 27 hôtels à travers le monde.

Concorde Hotels est une entreprise performante toujours à la recherche de l'excellence basée en France avec une vision internationale et garde toujours en tête la satisfaction de ses clients.

Le développement durable est une valeur fondamentale de Concorde Hotels et l'un des piliers de sa stratégie. Le développement durable suppose de répondre activement aux besoins sociétaux de nos partenaires et d'anticiper les évolutions environnementales, sociales et économiques. Notre groupe a pour ambition de devenir un pionnier de ce développement dans le secteur de l'hôtellerie.

Concorde Hotels a démarré une initiative de développement durable au sein du Groupe et plus particulièrement au niveau de ses Achats qui sont une composante essentielle dans la pratique de ses activités.

A ce titre, Concorde Hotels demande à ses fournisseurs et sous-traitants de s'inscrire dans cette démarche de progrès continue pour se rapprocher des principes énoncés dans sa Charte de développement durable.



PRINCIPES

Pour tous les principes énoncés dans les chapitres qui suivent, les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels doivent se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ainsi qu'à toute autre convention ou réglementation internationale, nationale ou locale applicable à leurs activités dans les pays où ils interviennent. Si les principes définis par Concorde Hotels dans cette Charte de développement durable sont plus exigeants, ils constitueront la base contractuelle de référence.

1 – NORMES DU TRAVAIL

Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels respectent les normes suivantes relatives à/au :

- L'élimination de toute forme de travail illégal ou forcé.
- Travail des enfants : les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels ne font en aucun cas travailler des personnes n'ayant pas atteint l'âge minimal légal et s'interdisent de soutenir le travail des enfants, sauf dans le cadre d'un programme de formation des jeunes officiel et approuvé par les pouvoirs publics.
- L'élimination de toute forme de discrimination en matière d'accès à l'emploi.
- La durée du travail : les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels s'assurent que leur personnel bénéficie d'un temps de repos suffisant.
- Niveau de rémunération : les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels respectent les dispositions légales applicables en matière de salaire minimum.
- Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels doivent respecter la liberté d'association de leurs employés en accord avec les dispositions légales locales.



2 – ETHIQUE

- Maintenir le professionnalisme, l'honnêteté et l'intégrité dans toutes les activités de gestion des fournisseurs.

- Eviter l'intention ou la démonstration de pratiques non-éthiques ou compromettantes dans les relations avec des clients et des fournisseurs ainsi que dans les actions et les communications. S'assurer du respect en particulier des principes d'honnêteté et d'équité ainsi que des règlements applicables en matière de concurrence et d'élimination des pots de vin et de la corruption dans les transactions commerciales.

- Nos fournisseurs ne doivent pas offrir de produits, de faveurs ou de services pouvant influencer ou susceptibles d'influencer les décisions de la gestion des achats.

- Nos fournisseurs doivent traiter les informations confidentielles ou de propriété avec le soin qui leur est dû et avec leur propre considération de l'éthique et des ramifications juridiques et des législations.

- Nos fournisseurs doivent respecter les lois nationales et internationales, les coutumes et les pratiques.

3 – ENVIRONNEMENT

- Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels définissent et appliquent des politiques contribuant à la préservation des ressources naturelles et utilisent des solutions industrielles adaptées, dans toute la mesure du possible.

- Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels limitent les déchets issus de leur production et veillent à leur élimination par des solutions respectueuses pour l'environnement.



- Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels évitent autant que possible l'emploi de produits toxiques. Dans le cas où aucune solution alternative n'existe à l'utilisation de tels produits, ils en limitent l'usage et veillent à leur manipulation et leur utilisation sans danger pour la santé des personnes.
- Concorde Hotels favorisera dans la mesure du possible les produits éco-labélisés
- Concorde Hotels interdit formellement l'usage d'amiante dans les équipements ainsi que dans les emballages qui sont fournis à ses hôtels.
- Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels encouragent le développement de technologies respectueuses de l'environnement (maîtrise des polluants et des émissions de CO₂) ainsi que les économies d'énergie et le recyclage, et déploient des stratégies logistiques limitant les impacts environnementaux (notamment en termes de stockage, de transport et de transbordement).

Afin de faciliter la réalisation des études **Bilan Carbone** et le suivi des indicateurs carbone par les établissements du Groupe, le prestataire fournira dans son offre puis dans la réalisation de sa prestation, les informations suivantes :

- Le parcours exact de chaque produit fournit depuis son lieu de fabrication jusqu'au lieu de livraison. Ce parcours mentionnera le type de véhicule et la motorisation (PTAC pour les camions) de celui-ci, le type de conditionnement (palette, etc.) et le taux de remplissage pour le transport routier (voire les parcours à vide) selon les segments du parcours (indiquer la distance exacte pour chaque segment).
- La nature des emballages (type de matériaux), leur quantité exacte ainsi que la part de matériaux recyclés pour le produit contenu, le contenant et des sur- emballage.



- Le fournisseur est prêt à travailler en étroite collaboration avec Concorde Hotels pour établir son bilan carbone.

4 – HYGIENE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- Nos fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leur personnel, de leurs propres sous-traitants, des populations locales et, en règle générale des utilisateurs de leurs produits.
- Les fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels doivent se montrer proactifs sur les questions d'hygiène et de sécurité.
- Nos fournisseurs doivent fournir un environnement sûr et sain à leur personnel, leurs clients et leurs visiteurs et se conformer à la législation nationale en matière de santé et de sécurité.
- Nous attendons d'eux qu'ils identifient les dangers associés à leurs opérations et qu'ils prennent des mesures pour minimiser les risques pour leurs employés.

5 – PRODUITS ET SERVICES

Nos fournisseur doivent intégrer les critères de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité au sein de la conception de leurs produits et services, afin de réduire leur impact sur ces aspects tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et /ou en améliorant leur qualité.

MISE EN OEUVRE ET PROGRES CONTINU

Cette Charte de développement durable fait partie intégrante de toutes les dispositions contractuelles conclues par Concorde Hotels avec tous les fournisseurs.

Notre groupe attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils répercutent les principes de cette Charte auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants et qu'ils mettent en œuvre une démarche similaire auprès d'eux.



La conformité aux principes précités et les actions de progrès continu pour se rapprocher de ces mêmes principes comptent parmi les critères d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants de Concorde Hotels. Ces derniers définissent librement leur plan d'action et d'amélioration en matière de développement durable.

Concorde Hotels et ses fournisseurs et sous-traitants examineront régulièrement les progrès réalisés dans ce domaine.

ENGAGEMENT

La mise en œuvre et le progrès continu des principes exposés dans cette Charte de développement durable constituent le socle de la politique de développement durable de Concorde Hotels. En nous soumettant une offre et/ou en nouant une relation contractuelle avec notre groupe, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à respecter les principes de la Charte de développement durable et à collaborer avec Concorde Hotels pour mettre en œuvre un plan d'action et d'amélioration de la performance conforme à ces principes.

Fait à La Défense, le 2010

Date & signature

Pour le Fournisseur :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Pour Concorde Management Company :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »